



POINT SUR LA SITUATION APRÈS LE DRAME DE LA RUE D'AUBAGNE La ville de Marseille mobilisée face à l'urgence

ACTUALITÉ

La Ville de Marseille prescrit aux syndicats de copropriétés de réaliser un diagnostic de sécurité des parties privées

Depuis plusieurs semaines, la ville de Marseille, au travers d'un collège d'experts, a contrôlé la sécurité des parties extérieures, des façades, des sous-sols et des réseaux publics des immeubles situés dans le périmètre de la rue d'Aubagne et de la rue Jean Roque.

Dans un courrier adressé ce matin aux syndicats de copropriétaires, la Ville de Marseille a prescrit la réalisation d'un diagnostic de sécurité et de salubrité des parties communes et privatives de ces immeubles.

Ce diagnostic permettra d'évaluer les possibilités de réintégration des immeubles concernés et devra être réalisé rapidement par les propriétaires, afin que les occupants puissent regagner leur logement avant Noël.



ÉVACUATION

Nombre d'immeubles évacués :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **25 immeubles actuellement évacués**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **164 immeubles actuellement évacués**
- **Total : 189 immeubles actuellement évacués**

Afin d'éviter d'éventuels actes de malveillance, la ville de Marseille ne souhaite pas diffuser aux médias, la liste des immeubles évacués.

Nombre de personnes évacuées :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **416 personnes actuellement évacuées**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **1 135 personnes actuellement évacuées**
- **Total : 1 551 personnes actuellement évacuées**

Attestations d'évacuation

Pour rappel, la ville de Marseille a délivré **165 attestations d'évacuation** d'immeuble sur le périmètre **hors de la rue d'Aubagne**, permettant aux sinistrés de débiter leurs démarches auprès de leur compagnie d'assurance.

Une nouvelle procédure pour récupérer ses effets personnels

Désormais, les personnes évacuées sont directement contactées par leur syndic, lui-même saisi par la Ville de Marseille sur la base d'une liste d'adresses visitables. Une proposition de rendez-vous leur est faite afin qu'elles puissent récupérer leurs effets personnels. Cette visite sera organisée en lien avec les services municipaux qui accompagneront les personnes sinistrées.



HÉBERGEMENT

La ville de Marseille héberge aujourd'hui :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **211 personnes**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **935 personnes**
- **Total : 1 146 personnes**

Toutes les personnes sont hébergées dans **32 hôtels de la commune**.



RELOGEMENT

Nombre de relogements

A ce jour, la ville de Marseille a identifié **303 logements disponibles** :

- **278 logements sociaux**
- **25 logements privés**
- **134 propositions** faites aux familles par la Ville de Marseille
- **36 baux** ont été signés (30 relogements définitifs et 6 relogements temporaires),
- **59 refus** de logement.

Quelle procédure pour le relogement des personnes évacuées suite à un arrêté de péril ?

*Le propriétaire doit assurer le relogement des occupants. Le nouveau logement doit être décent et correspondre aux besoins des occupants. En cas de défaillance du propriétaire, le maire prend les dispositions nécessaires pour reloger les occupants aux frais du propriétaire et majorés d'intérêts. **Le propriétaire peut également faire l'objet de poursuites pénales.***



SIGNALEMENTS ET ARRÊTÉS

Depuis le 5 novembre 2018 :

- **885 signalements** enregistrés par la ville de Marseille,
- **699 visites effectuées** par les services municipaux compétents
 - **117 dossiers ont été clôturés** après la visite du technicien et la levée de doutes
 - **338 visites** effectuées sans évacuation pour lesquelles une suite technique sera donnée autre qu'un péril imminent.

Sur les 699 visites effectuées, 455 visites n'ont pas abouti à une procédure de péril grave imminent, soit plus de 65%.

- **142 requêtes de visite** auprès du tribunal administratif,
130 expertises menées,
91 rapports d'experts transmis aux services et en cours d'exploitation.
- **51 arrêtés de périls** pris par le maire de Marseille,
- **19 arrêtés de police générale** établis.

Au cours des 3 dernières années (jusqu'en octobre 2018), **184 arrêtés de péril** ont été pris par le maire de Marseille dont l'ensemble concerne des habitations privées.

Conformément à la réglementation, **tous les arrêtés pris ont été notifiés aux propriétaires et aux syndicats des copropriétaires, responsables des lieux, afin que les travaux soient réalisés dans les délais prescrits.**



RESTAURANT SOLIDAIRE DE LA CITE DES ASSOCIATIONS

Au total, 7 168 repas chauds ont été distribués depuis l'ouverture du restaurant solidaire le 10 novembre au soir.



ESPACE D'ACCUEIL DES PERSONNES EVACUEES

L'EAPE a ouvert ses portes lundi 19 novembre 2018, au 2 rue Beauvau (1^{er} arrondissement). **Depuis son ouverture, l'EAPE a reçu plus de 2 563 personnes.** En raison des manifestations de la journée, l'EAPE a exceptionnellement fermé ses portes à 13 heures ce jour.

A partir du samedi 8 décembre, l'Espace d'accueil des personnes évacuées accueille les familles **du lundi au samedi de 9 heures à 17 heures, et le samedi de 9 heures à 13 heures.**

Une vingtaine de professionnels de différents services publics seront présents sur place (habitat, logement, assurances, jeunesse...) chaque jour.

Pour l'heure, ce site n'est pas accessible aux médias.

L'ensemble des actions citées sont entièrement prises en charge par la ville de Marseille.

Ces données sont susceptibles d'évoluer à tout moment.